



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CCAS
SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023 À 18 H**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président du CCAS

La convocation a été adressée le 4 avril 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du Procès- Verbal de la séance du 20 février 2023

DCCAS-2/2023 Approbation du Compte Administratif 2022

DCCAS-3/2023 Approbation du Compte de Gestion 2022

DCCAS-4/2023 Affectation du Résultat 2022

DCCAS-5/2023 Vote du Budget Primitif 2023

Questions diverses

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Isabelle RICHARD, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Anielle LARRIVEE, Jean-Marie MUSOLESI, Carole BRUNEL

Absents ayant donné pouvoir : Gérard GOURAUD à Jean-Luc CHARACHE, Pascal BOYELDIEU à Christine BEZET, Raphaëlle BAGNOLATI à Isabelle RICHARD, Thierry CARLIER à Anielle LARRIVEE

Nombre de membres en exercice : 11

Quorum : 7/7

Secrétaire : Mme Isabelle RICHARD

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 17/04/2023.

Délibérations reçues en Préfecture le 17/04/2023.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 est adopté.

M. le Président propose de passer à l'ordre du jour.

DCCAS-2/2023. Approbation du Compte Administratif 2022

Présentation et vote du Compte Administratif 2022 sous la présidence de Mme Martine DUBOIS.

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître 10.864,86€ en dépenses de fonctionnement et 12.257,85€ en recettes de fonctionnement ainsi que 21,44€ en recettes d'investissement pour l'exercice 2022 et laisse ressortir un excédent total de 1.414,43€.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des présents.

DCCAS-3/2023. Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Compte de Gestion dressé par M. Jean-Yves CARLA, Receveur est approuvé par l'unanimité des membres du CCAS.

DCCAS-4/2023. Affectation du Résultat 2022

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident, à l'unanimité des présents, de maintenir le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 1.392,99€ en section de fonctionnement pour l'exercice 2023.

DCCAS-5/2023. Vote du Budget Primitif 2023

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent, à l'unanimité des présents, le budget de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 7.481,87€ et à 21,44€ en dépenses et recettes d'investissement.

Questions diverses

✓ Aucunes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Liste récapitulative des délibérations :

DCCAS-2/2023	Approbation du Compte Administratif 2022
DCCAS-3/2023	Approbation du Compte de Gestion 2022
DCCAS-4/2023	Affectation du Résultat 2022
DCCAS-5/2023	Vote du Budget Primitif 2023

M. Le Président du CCAS,

Jean-Luc CHARACHE



Mme la secrétaire de séance,

Isabelle RICHARD